

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABE

SEANCE PUBLIQUE DU 29 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Duboz, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABE.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT, Monsieur Philippe AUDOUAL, Madame Delphine BONIFAS, Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Patrice DUBOZ, Monsieur Vincent DUGAUGUEZ, Monsieur Frédéric FAURE, Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Monsieur Patrick HASSAÏM, Monsieur Pascal LAMBLE, Madame Nadia LIYAUI, Madame Irène MAGGINI, Monsieur Denis MAUREL, Monsieur Robert NIETO, Monsieur Fabrice ROUZIC.

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame Sandrine BARTHE donne procuration à Monsieur Karl DIRAT
Madame Caroline CORTESI donne procuration à Monsieur Franck FAURE
Monsieur Christian BERTAUX donne procuration à Madame Irène MAGGINI
Madame Corinne BOUSSARIE donne procuration à Madame Marie GUEANT-SIDORKO
Madame Anissa HADI-LEROY donne procuration à Monsieur Fabrice ROUZIC
Monsieur Patrick LEROY donne procuration à Monsieur Patrick HASSAIM
Madame Magalie NIETO donne procuration à Monsieur Robert NIETO
Monsieur Franck PIED donne procuration à Monsieur Vincent DUGAUGUEZ
Madame Nicole WAGHEMAEKER donne procuration à Monsieur Denis MAUREL
Madame Isabelle WIRTH donne procuration à Monsieur Patrice DUBOZ

ABSENTS :

Monsieur François DOUET, Monsieur Jérémie DURAND, Madame Cécile ROSSIGNOL, Monsieur Antonio SEBASTIAN.

Formant la majorité des membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Karl DIRAT, déclare la séance publique ouverte à 19h40.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, Madame Delphine BONIFAS désignée, accepte de remplir cette fonction.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour, concernant la création d'un marché de plein vent sur la commune.

Il soumet cet ajout au vote.

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration l'ajout du point 11A – création d'un marché de plein vent.

Puis le Conseil Municipal délibère et approuve les points suivants :

1. Affaires Générales

A) Décisions du Maire

Décision du Maire prise depuis le Conseil Municipal du 19 mai 2017 :

Décision RAM2017/23 du 09 juin 2017 : Avenant à la convention de prêt de matériel avec l'association AGV-EPGV – l'avenant n'emporte pas de conséquences financières.

La décision du Maire ci-dessus mentionnée peut être consultée, dans son intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

B) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2017

Le conseil municipal **ADOpte à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, le procès-verbal de la précédente séance du 30 juin 2017.

C) Tarifs du cimetière communal

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, la revalorisation des tarifs du cimetière communal.

2. Affaires Financières

A) Autorisation préalable des poursuites à l'encontre des redevables de produits émis au profit de la commune

Le conseil municipal **AUTORISE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, Monsieur Philippe LINQUERCQ, comptable public, à procéder aux poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur et saisie vente à l'encontre des redevables des produits émis au profit de la commune.

B) Décision modificative n°2 – budget ville

Le conseil municipal **APPROUVE à la majorité absolue**, 23 voix POUR dont 09 par procuration - 02 voix ABSTENTION dont 01 par procuration, la décision modificative n°2 du budget ville.

C) Indemnité de conseil au comptable public

Le conseil municipal **ALLOUE à la majorité absolue**, 18 voix POUR dont 06 par procuration – 07 voix ABSTENTION dont 04 par procuration, une indemnité aux comptables publics pour un montant total de 639.11€ décomposé comme suit :

- Madame Annie COUPARD du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017 un montant de 45.41€ pour les conseils sur le budget CCAS et 274.15€ pour les conseils sur le budget ville ;
- Monsieur Philippe LINQUERCQ du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2017, un montant de 45.41€ pour les conseils sur le budget CCAS et 274.15€ pour les conseils sur le budget ville.

3. Affaires scolaires

A) Répartition des frais de restauration pour les élèves extérieurs à la commune de Soisy-sur-Seine

Le conseil municipal **AUTORISE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Soisy-sur-Seine pour la facturation des frais de restauration des élèves de Villabé inscrits en CLIS.

4. Affaires sociales

A) Convention CAF « Mon Compte Partenaire »

Le conseil municipal **AUTORISE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, Monsieur le Maire à signer la convention « Mon Compte Partenaire » avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

5. Services techniques

A) Règlement intérieur d'utilisation des minibus

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, le règlement intérieur d'utilisation des minibus.

B) Tarifs de désherbage et d'élagage

Le conseil municipal **FIXE à la majorité absolue**, 23 voix POUR dont 09 par procuration – 02 voix ABSTENTION dont 01 par procuration, les tarifs de désherbage et d'élagage comme suit :

- Désherbage : 50€ au mètre linéaire ;
- Elagage : tarif du marché en communal en cours.

Madame MAGGINI souhaite savoir si 50€ est bien le prix appliqué aux Villabéens.

Monsieur DIRAT indique que cela correspond au prix du mètre linéaire et que suivant la longueur des trottoirs devant chaque habitation, le montant correspondra au linéaire réel.

Monsieur DUBOZ précise que parfois, avec le stationnement des véhicules, il n'y a pas possibilité de faire le nécessaire. Il n'est pas contre cette délibération mais attend de voir la mise en place.

Madame MAGGINI confirme et explique que, dans son sentier par exemple, les instituteurs se garent et que, lors du passage de la balayeuse, les trottoirs ne peuvent pas être nettoyés.

Monsieur DIRAT indique que si les passages sont connus, on peut demander aux personnes de ne pas se garer.

Madame MAGGINI indique également qu'avec le village d'enfants, tout est sale.

Monsieur MAUREL indique que lui est dans un chemin communal et s'interroge sur les obligations d'entretien reposant sur les riverains.

Monsieur ROUZIC précise que les chemins communaux sont entretenus par la commune.

C) Règlement intérieur de l'achat public

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, le règlement intérieur de l'achat public.

D) Convention quadripartite d'exploitation d'une conduite de transport d'eau potable de diamètre 1200MM à conclure entre la commune de Villabé, la CA GPS, la Société SUEZ EAU DE France et la Société OSMOSE

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, les termes de la convention et **AUTORISE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, Monsieur le Maire à signer cette convention.

E) Tarifs des redevances d'occupation du domaine public

Le conseil municipal **FIXE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, les tarifs de redevance d'occupation du domaine public comme suit :

- Marchand forain – revendeur – producteur : 10€/jour sans fluides et 15€/jour avec fluide.

6. Ressources humaines

A) Modification du tableau des effectifs de la commune

Le conseil municipal **ADOpte à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, les créations et suppressions de postes comme suit :

- Poste à créer au tableau des effectifs
 - 1 poste d'adjoint technique temps non complet (34 heures hebdomadaires) pour procéder à une mise au stage
 - 1 poste de rédacteur à temps complet pour une nomination dans le cadre de la promotion interne
- Poste à fermer au tableau des effectifs
 - 1 poste d'animateur à temps complet suite à la nomination d'un agent au grade supérieur
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet suite à la nomination d'un agent au grade supérieur
 - 4 postes d'adjoint technique
 - 2 postes d'agents de maîtrise à temps complet suite à la nomination de deux agents au grade supérieur

7. Affaires culturelles

A) Occupation des ateliers d'arts plastiques par l'Association des Familles de Villabé (AFV)

Le conseil municipal **AUTORISE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine public portant mise à disposition de locaux en l'espèce, les ateliers d'arts plastiques situés au deuxième étage de la médiathèque Alain Ramey.

8. Service jeunesse

A) Mise en place d'une convention de mise à disposition de la salle du service jeunesse

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, la convention de mise à disposition de la salle du service jeunesse.

9. Motion

A) Solidarité pour les victimes de l'ouragan IRMA

Le conseil municipal **ACCORDE à l'unanimité**, 19 voix POUR – 06 voix ABSTENTION, un don de 1000€ à la Croix Rouge Française pour venir en aide aux sinistrés des collectivités d'outre-mer victime du passage de l'ouragan IRMA.

Monsieur FAURE indique que des questions se sont évidemment posées sur ce don par la commune et sur le bienfondé de cette action. L'émotion a été unanime mais il s'agit tout de même d'argent public et d'une décision sur laquelle il est resté neutre.

Madame MAGGINI précise que cette somme équivaut à 20 centimes par habitant et que cela est plus que raisonnable.

10. Mandat spécial

A) **Mandat spécial pour l'accompagnement des personnes âgées**

Le conseil municipal **ACCORDE à la majorité absolue**, 23 voix POUR dont 09 par procuration – 02 voix ABSTENTION dont 01 par procuration, à titre dérogatoire, un mandat spécial à Madame Anissa LEROY pour accompagner un groupe de séniors dans le cadre d'un voyage avec le CCAS du 23 au 30/09/2017.

Madame MAGGINI trouve cela étonnant, dans la mesure où cela relève du caractère normal de ses missions d'élue et demande si cela a un rapport avec le refus de la Préfecture de faire remplacer Madame LEROY lors des élections sénatoriales du 24 septembre dernier et de la possibilité d'amende. Monsieur DIRAT indique qu'il est anormal que Madame LEROY soit sanctionnée pour un déplacement dans le cadre de ses missions d'élue. La Préfecture de Seine et Marne a autorisé un remplacement pour un élu de Savigny le Temple qui était dans le même cas que Madame LEROY.

11. Affaires générales

A) **Création d'un marché de plein vent**

Le conseil municipal **APPROUVE à l'unanimité**, 25 voix POUR dont 10 par procuration, la création d'un marché de plein vent à compter du 1^{er} octobre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.


Le secrétaire de séance
Delphine BONIFAS


Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart